

L'Evêque étant retourné au trône et ayant déposé les ornemens sacrés, est reconduit au Presbytère, comme après les G. messes ordinaires. Le tableau reste exposé à la vénération des fidèles ; et plusieurs flambeaux doivent brûler en sa présence.

3°. A vêpres, l'Evêque après avoir encensé l'autel va encenser le tableau. Les vêpres finies, on le reporte à la chapelle Ste. Anne avec la même solennité qu'on la apporté, en chantant des hymnes et des cantiques en l'honneur de la B. Vierge et de sa glorieuse mère. L'on revient ensuite à l'Eglise Paroissiale où l'on donne le salut et la bénédiction du St. Sacrement. Au coucher du soleil toutes les cloches sont mises en branle, et l'on allume les flambeaux, qui doivent servir à l'illumination. Pendant trois jours l'on fera entrer dans les exercices de la mission les éloges de la B. V. Marie et de sa sainte Mère. Une copie du tableau couronné sera envoyée et déposée dans l'Eglise cathédrale, et une relation de l'histoire de cette cérémonie sera déposée dans les Archives de l'Evêché ; et l'on en gardera une copie dans celles de la Paroisse, où on la gardera avec soin comme un monument perpétuel de la grâce accordée à la Paroisse.

Vu et approuvé le cérémonial ci-dessus et des autres parts.

St. Hyacinthe, le 11 juin 1842.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

*Ste Anne de Varennes prône  
à suivre pour son couronnement -  
1842*